

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DASES 302 G PPIE - Subventions (100.000 euros) et conventions avec Emmaüs Défi, Aurore, le CASVP et Rejoué pour le dispositif Convergence.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.263-1 et suivants ;

Vu le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2016-2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, quatre subventions, pour un montant global de 100 000 €, aux associations « Emmaüs Défi », « Aurore » et « Rejoué », et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour l'accompagnement de personnes en situation de grande précarité et exclusion, sur des chantiers d'insertion parisiens, dans le cadre du projet « Convergence »;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué quatre subventions en fonctionnement, au titre de 2018, au bénéfice de trois associations et d'un établissement public mettant en œuvre des actions visant l'insertion durable des personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion à Paris, pour les projets suivants :

- une subvention de 57 000 € à l'association « Emmaüs Défi », dont le siège social est situé au 6, rue Archereau (Paris 19^{ème}), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion (n° SIMPA 67261 et n° de dossier 2018_05006) ;

- une subvention de 13 400 € à l'association Aurore, dont le siège social est situé au 34 bd de Sébastopol (Paris 4ème), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion d'insertion (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2018_05731) ;
- une subvention de 17 500 € au CASVP, dont le siège social est situé au 5 bd Diderot (Paris 12ème), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion d'insertion (n° SIMPA 190343 et n° de dossier 2018_07475) ;
- une subvention de 12 100 € à l'association Rejoué, dont le siège social est situé au 22 rue Deparcieux (Paris 14ème), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion d'insertion (n° SIMPA 18871 et n° de dossier 2018_06562) ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les associations « Emmaüs Défi », « Aurore » et « Rejoué », et le CASVP, de conventions annuelles, présentées en annexe 1 du présent délibéré que Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées sur la rubrique 444, destination 4440004, chapitre 017, nature 65748 et 657362 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

| Rubrique 444 - Chapitre 017 – Nature 65748 – Destination 4440004 | | |
|--|--|-------------------------------|
| Organismes bénéficiaires | Intitulé du projet | Montant du financement |
| Emmaüs Défi | mise en œuvre du projet Convergence sur un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion | 57 000 € |
| Aurore | mise en œuvre du projet Convergence sur un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion | 13 400 € |
| Rejoué | mise en œuvre du projet Convergence sur un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion | 12 100 € |
| Rubrique 444 - Chapitre 017 – Nature 657362 – Destination 4440004 | | |
| CASVP – chantier de bio-nettoyage | mise en œuvre du projet Convergence sur un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion | 17 500 € |
| | | |
| TOTAL | | 100 000 € |

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO